

La dernière **HUMEUR**

Les listes en vue des élections du 26 mai prochain se remplissent. Avec, dans tous les partis, ce que l'on appelle des candidats d'ouverture. Des personnalités de la société civile qui ont décidé de franchir le pas. Parmi eux, des journalistes. Michel De Maegd au MR étant la tête d'affiche la plus exposée médiatiquement, mais aussi Anouk Van Gestel (ex-Marie Claire) chez Ecolo ou Béa Ercolini (ex-Elle) au CDH. Si le terme "attrape-voix" n'est guère flatteur, il est évident que les partis misent sur des têtes. En leur offrant même souvent une place de choix au détriment de militants de longue date, ce qui fait grincer des dents.

ÉLECTIONS: LE JOURNALISTE EST UN CANDIDAT COMME UN AUTRE

Néanmoins, le procès d'intention à l'égard des journalistes est exagéré. Le journaliste est un citoyen comme un autre. Même mieux informé que Monsieur et Madame Tout-le-Monde. Parce qu'il ne vit pas dans une tour d'ivoire, parce qu'il est le témoin des faits de société et de ses dérives, parce qu'il possède, comme n'importe quel citoyen belge, le droit de vote. Tous les journalistes ont une opinion politique et, dans le cadre de leur métier, l'exprimer publiquement relève de l'erreur. Non, durant leur carrière, ils ne roulent pas pour le parti qui est venu les harponner. Cela ne peut et ne doit pas l'empêcher d'avoir des colères, des révoltes et des combats qui lui tiennent à cœur. Le journaliste reste un des garants de la démocratie.

En quoi un présentateur télé ou un(e) rédacteur(trice) en chef serait moins légitime pour se présenter sur les listes électorales qu'un directeur de Myria, une secrétaire de la Ligue des Familles ou que le directeur d'un refuge pour animaux?